

Pièce n°0 – Rev 1

**Maître d'Ouvrage**

**Port autonome de Strasbourg**  
**Direction Maîtrise d'Ouvrage**  
25, rue de la Nuée Bleue  
F-67000 Strasbourg  
Tél. +33 (0)3 88 21 74 74  
Fax. +33 (0)3 88 39 35 53

**Maître d'Œuvre**

**B.G.L. Architecture**  
**IGC Conseil / INGEDEC**  
Z.A. – 1, Impasse Joffre  
F-67202 Wolfisheim  
Tél. +33 (0)3 88 69 18 80

## MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

### TERMINAL A CONTENEURS SUD

RUE DE SAINT NAZAIRE



REHABILITATION ET EXTENSION

D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX

**Date et heure limites de réception des offres :**  
**Lundi 23 septembre 2019 à 12h00**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION – REV 1

COMMUN A L'ENSEMBLE DES LOTS

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION****SOMMAIRE**

	Pages
<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	5
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	5
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>6</b>
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	6
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	6
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	7
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	7
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	7
2.6 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	7
<b><u>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</u></b>	<b>8</b>
3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE	8
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	8
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	8
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	8
<b><u>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u></b>	<b>9</b>
<b><u>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES</u></b>	<b>9</b>
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	9
5.2 - VARIANTES	11
5.3 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	11
<b><u>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u></b>	<b>11</b>
<b><u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u></b>	<b>12</b>
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	12
7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	12
<b><u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b>12</b>
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	12
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	13
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	13
8.4 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	13

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

#### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

#### **Réhabilitation et Extension d'un Immeuble de Bureaux**

Réhabilitation d'un immeuble existant R+1 de 300 m<sup>2</sup> et extension (environ 360 m<sup>2</sup> en R+1) pour création des bureaux et des locaux sociaux de la Sté RHINE EUROPE TERMINALS SAS sur le site du Terminal à Conteneurs Sud (rue de St Nazaire).

Création d'un bloc sanitaire pour la Sté RHINE EUROPE TERMINALS SAS sur le site du Terminal à Conteneurs Nord (rue du Bassin du Commerce).

**Lieu(x) d'exécution** : 21, Rue de Saint Nazaire à 67000 Strasbourg / Rue du Bassin du Commerce

#### 1.2 - Étendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la Commande Publique.

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en 19 lots désignés ci-dessous :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>
<b>1</b>	<b>Terrassement et VRD :</b> - Voirie : 110 m <sup>2</sup> - Espaces verts : 637 m <sup>2</sup> - Terrassements : 190 m <sup>2</sup>
<b>2</b>	<b>Démolition - Gros Œuvre :</b> - Démolitions diverses à l'intérieur du bâtiment existant, - Fondations diverses, - Construction maçonnée (bloc sanitaire de plain-pied - 15 m <sup>2</sup> environ).
<b>3</b>	<b>Charpente Métallique :</b> - Ossature métallique (bâtiment et toiture) 20m x 9,60m, hauteur 7,40m sur 2 niveaux, - Ossature plancher, menuiseries extérieures, - Garde-corps amovibles et points d'accroche pour ligne de vie.
<b>4</b>	<b>Couverture – Bardage :</b> - Bardage horizontal bâtiment existant : 220 m <sup>2</sup> - Bardage double peau extension : 310 m <sup>2</sup> - Bacs acier collaborant : 170 m <sup>2</sup> Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.) - PSE 8.1: Réfection étanchéité toiture existante 130 m <sup>2</sup> env. - PSE 8.2 : Dépose et repose couvertines 40 m <sup>2</sup> env. - PSE 8.3 : Réfection des relevés d'étanchéité sur toiture existante 40 m <sup>2</sup> env. - PSE 8.4 : Isolation thermique renforcée en toiture 120 m <sup>2</sup> env. - PSE 8.5 : Isolation thermique renforcée en façade 530 m <sup>2</sup> env.
<b>5</b>	<b>Dallage :</b> - Isolation et dallage 13cm : 170 m <sup>2</sup> - Dallage sur bacs acier collaborant : 170 m <sup>2</sup>

Lot	Désignation
6	<p><b>Menuiserie PVC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose des menuiseries extérieures du nouveau bâtiment : 15 unités</li> </ul> <p>Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PSE 3.1 : dépose et évacuation des châssis aluminium existants : 10 unités</li> <li>- PSE 3.2 : châssis PVC 4,90 x 1,30 5 éléments OF/OB : 6 unités</li> <li>- PSE 3.3 : châssis PVC 2,00 x 1,30 2 éléments OF/OB : 4 unités</li> <li>- PSE 3.4 : Tablette intérieur bois : 37,4 ml</li> <li>- PSE 3.5 : Couleur : 10 unités</li> <li>- PSE 3.6 : Motorisation des VR : 16 unités</li> <li>- PSE 3.7 : Vitrage émaillé : 2 unités</li> </ul>
7	<p><b>Serrurerie aluminium – acier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose portes vitrées sas accès principal,</li> <li>- Fourniture et pose garde-corps et mains courantes,</li> </ul> <p>Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.)</p> <p>PSE : remplacement mur rideau existant.</p>
8	<p><b>Electricité, courants forts et faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TGBT et TD,</li> <li>- Distribution CF et cf,</li> <li>- Éclairage intérieur à LED,</li> <li>- Éclairage extérieur à LED,</li> <li>- Éclairage de sécurité,</li> <li>- Alarme incendie,</li> <li>- Alarme anti-intrusion et contrôle d'accès,</li> <li>- Système d'extinction salle serveur au gaz inerte.</li> </ul> <p>Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.)</p> <p>- PSE : alimentation volets roulants électriques</p>
9	<p><b>Chauffage, Ventilation, Climatisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système DRV (groupe et cassettes plafonniers),</li> <li>- Chauffage électrique sanitaires, douches,</li> <li>- Ventilation CTA double flux,</li> </ul> <p>Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PSE 01 - 2 groupes en toiture,</li> <li>- PSE 02 - DRV 3 tubes,</li> </ul>
10	<p><b>Plomberie, sanitaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution EF/ECS et évacuation,</li> <li>- Fourniture et pose des appareils sanitaires.</li> </ul>
11	<p><b>Plâtrerie - Faux plafonds :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cloisons plâtre + isolation sur ossatures métalliques : 400 m<sup>2</sup></li> <li>- Faux-plafonds locaux humides : 70 m<sup>2</sup></li> <li>- Faux plafonds acoustiques bureaux : 420 m<sup>2</sup></li> </ul>
12	<p><b>Menuiserie bois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose portes bois + cylindres : 26 unités</li> <li>- Fabrication mobilier : placards, plans de travail, tablette accueil.</li> </ul>

Lot	Désignation
13	<b>Carrelage – Faïence :</b> - Fourniture et pose carrelage grès cérame : 195 m <sup>2</sup> - Fourniture et pose plinthes assorties : 150 ml - Fourniture et pose faïence murale : 35 m <sup>2</sup>
14	<b>Sols souples :</b> - Fourniture et pose de sols souples : 305 m <sup>2</sup> - Fourniture et pose de plinthes assorties : 218 m <sup>2</sup>
15	<b>Peinture :</b> - Peinture murale : 1.000 m <sup>2</sup> - Peinture portes intérieures : 120 m <sup>2</sup> - Peinture extérieure : 100 m <sup>2</sup> - Peinture tuyauteries apparentes : 100 ml
16	<b>Occultations :</b> - Fourniture et pose de 22 stores screen (tailles différentes).
17	<b>Bâtiment modulaire :</b> - Fourniture et pose d'un bâtiment modulaire préfabriqué de 15 m <sup>2</sup>
18	<b>Ascenseur</b> - Fourniture et pose d'un ascenseur R+1
19	<b>Nettoyage de fin de chantier :</b> - Nettoyage sols, murs, plafonds, sanitaires, fenêtres, portes, mobiliers en fin de chantier.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un, plusieurs ou tous les lots.

Les lots n° 4, 6, 7, 8 et 9 font l'objet de prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

<b>Lot</b>	<b>Classification principale</b>
1	Travaux de terrassement. (451125000)
2	Travaux de gros œuvre. (452232204)
3	Travaux de charpente. (452611005) Travaux d'assemblage d'ossatures métalliques de bâtiment. (452624108)
4	Travaux de couverture métallique. (452612130)
5	Dalles en béton. (441142509)
6	Travaux de menuiserie. (454210004)
7	Serrurerie. (443165003)
8	Services d'électricité. (713141003)
9	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation. (453310006)
10	Travaux de plomberie. (453300009)
11	Travaux de plâtrerie. (454100004)
12	Travaux de menuiserie et de charpenterie. (454200007)
13	Carrelages. (454310007)
14	Travaux de revêtements de sols. (454321304)
15	Travaux de peinture de bâtiments. (454421101)
16	Travaux d'installation de stores. (454211438)
17	Bâtiments modulaires préfabriqués. (442111003)
18	Ascenseur (42416100)
19	Services de nettoyage de bâtiments. (909112008)

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.  
Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.A.P. est fourni en annexe de ce document.

### 2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

#### 2.2.1 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

#### 2.2.2 - Prestations supplémentaires ou alternatives

Chaque candidat des lots concernés devra faire une proposition pour chacune des Prestations Supplémentaires Eventuelles (P.S.E.) exigées suivantes :

#### **Lot n° 04 :**

- PSE 8.1: Réfection étanchéité toiture existante
- PSE 8.2 : Dépose et repose couvertines
- PSE 8.3 : Réfection des relevés d'étanchéité sur toiture existante
- PSE 8.4 : Isolation thermique renforcée en toiture
- PSE 8.5 : Isolation thermique renforcée en façade

**Lot n° 06 :**

- PSE 3.2 : châssis PVC 4,90 x 1,30 5 éléments OF/OB
- PSE 3.3 : châssis PVC 2,00 x 1,30 2 éléments OF/OB
- PSE 3.4 : Tablette intérieur bois
- PSE 3.5 : Couleur
- PSE 3.6 : Motorisation des VR
- PSE 3.7 : Vitrage émaillé

**Lot n° 07 :**

- PSE : Remplacement du mur rideau à l'entrée

**Lot n° 08 :**

- PSE : Alimentation volets roulants électriques

**Lot n° 09 :**

- PSE 01 : 2 groupes en toiture
- PSE 02 : DRV 3 tubes.

**2.3 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

**2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les travaux seront financés en totalité sur les fonds propres de l'établissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des états navettes visés par le maître d'œuvre.

**2.5 - Conditions particulières d'exécution**

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le C.C.A.P. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, le Port autonome a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L2112-2 du code de la Commande Publique en incluant dans le cahier des charges de certains lots une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

**2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Sans objet.

**Article 2.7. Traitement de données personnelles**

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, à savoir notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dans le cadre de la passation du marché, le Port autonome de Strasbourg, en qualité de responsable de traitement, est amené à traiter des données personnelles concernant les candidats et/ou leur personnel. Ces données sont collectées parce qu'elles sont nécessaires au jugement des offres, à la passation du marché et à l'exécution du marché. Elles ne sont traitées qu'à ces seules fins par les services du Port concernés par le marché. Les données ne sont conservées que pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Les personnes concernées disposent, à l'égard de ces traitements, d'un droit d'accès à leurs données, d'un droit à la rectification ou à l'effacement de celles-ci, du droit de demander la limitation du traitement, du droit de s'opposer au traitement, d'un droit à la portabilité de leurs données, et du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur mort. Pour exercer leurs droits, les personnes concernées peuvent contacter le Délégué à la protection des données du Port autonome de Strasbourg à l'adresse suivante : [dpd@strasbourg.port.fr](mailto:dpd@strasbourg.port.fr). En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, les personnes concernées peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## **ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS**

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**Groupement BGL Architecture / IGC Conseil / INGEDEC**  
**ZA - 1, Impasse Joffre**  
**67202 Wolfisheim**

Et représenté par **M. Jean-Marie LEFEVRE, Architecte.**

La mission du maître d'œuvre est une mission normalisée.

### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

### 3.3 - Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du C.C.A.P.

La mission de contrôle technique est assurée par :

**Sté Qualiconsult**  
**2, rue des Hérons**  
**67960 Entzheim**

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du niveau I de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Cette mission est assurée par :

**A.C.E. B.T.P.**  
**4, rue de la Romaine**  
**67500 HAGUENAU**

#### 3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

#### 3.4.2 - Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail

Les entreprises seront tenues de participer aux réunions du Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail qui sera constitué au plus tard 21 jours avant le début des travaux.



## ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.) – Commun à l'ensemble des Lots ;
- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles - propre à chaque lot technique ;
- Le Calendrier Prévisionnel d'Exécution ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) – Commun à l'ensemble des Lots ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés éventuels - propre à chaque lot technique ;
- Le Plan Général de Coordination sécurité (P.G.C.) – Commun à l'ensemble des Lots ;
- Le projet de règlement du Collège Interentreprises de Sécurité, de santé et des Conditions de Travail (C.I.S.S.C.T.) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) - propre à chaque lot technique;

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat et est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Tout questionnement, relevé d'incohérence éventuel des pièces de consultation, point de précision technique ou administrative devra être porté à la connaissance du maître d'ouvrage au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Passé ce délai, l'entrepreneur ne pourra prévaloir d'une quelconque incompréhension dans l'appel à concurrence pour justifier une offre non conforme.

## ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet composé de deux sous-dossiers comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Sous-dossier n°1 relatif aux « Pièces de la candidature » :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous:

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-6 à R. 2142-12 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-13 à R. 2142-14 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Elles doivent être facilement vérifiables (coordonnées exactes - nom et n° de téléphone du signataire) ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### **Sous-dossier n°2 relatif aux « Pièces de l'offre » :**

Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes **du LOT concerné** : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) **du LOT concerné** et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- Un Mémoire Technique Détaillé (M.T.D.) **du LOT concerné** justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document, à rédiger par le candidat comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise et notamment les éléments suivants :
  - Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour le projet objet du lot concerné ;
  - Les moyens mis en œuvre pour respecter et assurer le suivi de son engagement en matière d'emploi de publics en difficulté, si concerné ;
  - L'organisation du chantier et le suivi qualité des travaux (PAQ) ;
  - Les fiches des produits et matériaux proposés dans le respect du cahier des charges propre à chaque lot technique ainsi que les matériels et techniques appliquées pour leur mis en œuvre ;
  - Une proposition de délai d'intervention, ne pouvant excéder le délai indiqué dans le calendrier prévisionnel joint à l'appel d'offres ;
  - La méthodologie proposée pour la bonne exécution des travaux dans le respect du planning propre au lot y compris son intégration dans le planning général ;
  - Les dispositions prises par l'entreprise pour le traitement des déchets, notamment lorsqu'ils sont soumis à réglementation.

**Nota important** : Les dispositions du M.T.D seront rendues contractuelles lors de la notification.

- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) **du LOT concerné**.

Le dossier sera transmis par voie dématérialisée uniquement via le profil acheteur.

**NOTA :** L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 5.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 5.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

## ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération	Modalité d'appréciation des critères
<b>1 - Prix des prestations</b>	<b>60%</b>	Fonction des éléments fournis par les candidats dans l'Acte d'Engagement et dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.
<b>2 - Valeur technique</b>	<b>40%</b>	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D. notamment en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la méthodologie de travail,</li> <li>- les moyens matériels et humains dédiés aux travaux, notamment les qualifications des membres de l'équipe,</li> <li>- l'organisation du chantier,</li> <li>- le délai d'intervention et le respect du calendrier général,</li> <li>- les garanties complémentaires concernant l'environnement et la gestion des déchets,</li> <li>- le savoir-faire</li> <li>- les fiches produits</li> </ul>

Noté sur 60 points, le critère « **Prix des prestations** » sera jugé sur le prix figurant dans l'A.E. et du contenu de la D.P.G.F. La note attribuée à l'offre considérée est calculée selon la formule :

Note = Offre la plus basse / Offre considérée x 60

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une phase de négociation avec les 3 candidats auteurs des offres classées aux trois premières places à l'issue de l'analyse conformément aux critères ci-dessus.

Cette négociation portera principalement sur les délais, l'organisation du chantier, ainsi que sur la qualité des produits proposés.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète, méconnaissant la législation en vigueur ou excédant les crédits budgétaires alloués au contrat pourra être régularisée pendant la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.**

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

### 7.1 – Transmission sous support papier

**Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.**

### 7.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

**Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.**

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Fichiers de type « .doc / .docx » ou « .xls / .xlsx » et « .pdf ».

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

## **ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### 8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

**Renseignement(s) administratif(s) :**

Port autonome de Strasbourg  
Direction administrative et financière  
Pôle Achats / Marchés  
25, rue de la Nuée Bleue  
CS 80407  
67002 Strasbourg Cedex  
M. Didier CHABOD  
Tél. : 03.88.21.77.74.  
Courriel : [pam@strasbourg.port.fr](mailto:pam@strasbourg.port.fr)

**Renseignement(s) technique(s)**

**Maitre d'ouvrage :**

Port autonome de Strasbourg  
Direction Maîtrise d'Ouvrage  
25, rue de la Nuée Bleue  
CS 80407  
67002 Strasbourg Cedex  
M. Philippe THENOZ  
Tél. : 03.88.21.74.74.  
Courriel : [p.thenoz@strasbourg.port.fr](mailto:p.thenoz@strasbourg.port.fr)

**Maître d'Œuvre :**

B.G.L. Architecture  
1, Impasse Joffre  
67202 Wolfisheim  
  
M. Jean-Marie LEFEVRE  
Tél. : 03.88 69 18 80  
Courriel : [secretariat@bgl-archi.com](mailto:secretariat@bgl-archi.com)

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://pas.marcoweb.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

**8.2 - Documents complémentaires**

Sans objet.

**8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place**

Les dates offertes pour la visite OBLIGATOIRE sont les suivantes :

- **Mercredi 04 Septembre à 09h00**
- **Mercredi 18 Septembre à 09h00**

Les candidats doivent toutefois informer le maître d'œuvre par mèl (coordonnées ci-dessus) de la date qu'ils choisissent.

**8.4 - Voies et délais de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal administratif de Strasbourg**

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg  
Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66  
E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

**Précisions concernant les voies et délais de recours dont dispose le candidat :**

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA ;

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

**Greffe du tribunal administratif de Strasbourg**

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66

E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)